

---

**278ème séance plénière**

PC Journal No 278, point 3 de l'ordre du jour

**DECISION No 347  
PROROGATION DU MANDAT DU DIRECTEUR DU BIDDH**

Le Conseil permanent,

Rappelant la décision, prise par le Conseil ministériel à sa deuxième Réunion, à Prague, en 1992, concernant le développement du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH),

Rappelant également que le mandat du Directeur actuel, l'Ambassadeur Gérard Stoudmann, expire le 26 avril 2000,

Soulignant la contribution importante de l'Ambassadeur Gérard Stoudmann aux travaux de l'OSCE et au développement des activités du BIDDH,

Recommande au Conseil ministériel de proroger le mandat de l'Ambassadeur Gérard Stoudmann, en tant que Directeur du BIDDH, pour une durée de trois ans à compter du 27 avril 2000.